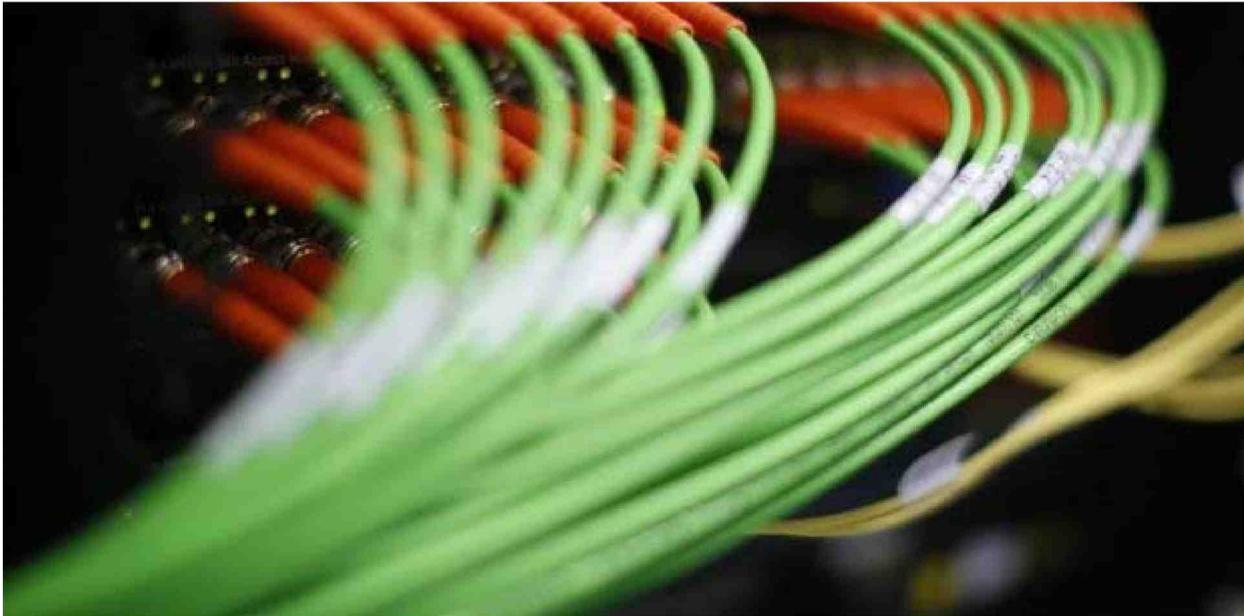


NUMERIQUE

10 MILLIARDS D'EUROS : LE PACTOLE DES TELECOMS PROFESSIONNELLES

PIERRE MANIERE



Selon l'Arcep, ce segment représente un tiers du marché total des télécoms en France. Un marché encore largement dominé par Orange, même si sa récente condamnation pour pratiques anticoncurrentielles pourrait changer la donne.

Il attire moins les projecteurs que son aîné, qui s'adresse au grand public. Pourtant, le marché des télécoms professionnelles pèse lourd. En 2014, il représentait quelques 10,1 milliards d'euros dans l'Hexagone, c'est-à-dire près d'un tiers du marché global. C'est ce que révèle l'Arcep, le régulateur des télécoms en France, dans [une étude](#) publiée ce jeudi.

Outre son poids, ce marché demeure un des piliers de l'économie, surtout dans le contexte de révolution numérique actuel. Mi-décembre, Bruno Lasserre, le patron de l'Autorité de la concurrence insistait sur ce point [au micro de France Info](#) :

« Il faut comprendre que ce marché est crucial pour leur compétitivité des entreprises. Derrière ce sont de très grandes entreprises, mais aussi des milliers de PME, dont la compétitivité et l'innovation dépendent souvent de leur budget télécom. De ce qu'elles payent pour leurs abonnements Internet ou de téléphonie fixe et mobile. »

Si ce marché s'affiche toutefois en recul depuis deux ans (-3,3% en un an), sa part vis-à-vis du

marché global demeure stable depuis trois ans, constate l'Arcep. Il se différencie surtout beaucoup du marché grand public :



Ainsi, à 4,4 milliards d'euros, les revenus des services liés au fixe constituent le segment le plus important du secteur, suivis par le mobile (2,9 milliards) et les services de capacité (2,4 milliards). Logiquement, et comme le relève l'Arcep, la consommation est aussi très différente de celle du marché résidentiel. Ainsi, « une entreprise dépense en moyenne 29,6 euros (HT) par mois pour un forfait mobile, contre 15 euros (HT) pour les particuliers », souligne le régulateur. Assez logiquement, « la consommation de SMS des entreprises ne représente que 2,6% de la consommation totale ». Surtout, « le marché entreprises représente 11% des cartes SIM, mais 19% des revenus ».

VERS UNE MOINDRE DOMINATION D'ORANGE ?

Ce marché demeure ultra-dominé par un acteur : Orange. Aux dires de plusieurs analystes, l'opérateur historique aurait aujourd'hui la main sur environ 60% du marché, contre environ 25% pour Numericable-SFR. L'opérateur historique dispose en effet d'une machine de guerre bien huilée sur ce marché : [Orange Business Services \(OBS\)](#). Outre ses offres fixes et mobiles traditionnelles, OBS est aussi très présent dans le *cloud*, le *big data* et la cybersécurité en France comme à l'international. En 2014, il a réalisé un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros, soit 16% du chiffre d'affaires global du groupe.

Toutefois, la domination d'Orange pourrait s'effriter. Sur ce marché, l'opérateur historique a écopé mi-décembre [d'une grosse amende de 350 millions d'euros](#) pour pratiques anticoncurrentielles. Sans contester la décision, Orange s'est engagé à faire le ménage dans certaines de ses offres, accusées de fermer le marché aux autres acteurs. Cela pourrait offrir, d'ici peu, davantage de place à ses rivaux. Parmi eux, il y a les autres gros opérateurs (comme SFR ou Bouygues Telecom, si bien sûr ce dernier n'est pas avalé par Orange...). Mais aussi les opérateurs alternatifs, plus petits, à l'instar de [Jaguar Network](#) ou de [Nerim](#).

Lire aussi : Télécoms d'entreprise : « Il y a une vraie distorsion de concurrence » de la part d'Orange